

## Procès-verbal n° 02-2022 du Conseil d'établissement scolaire Mardi 05 avril 2022 à 18h30, Grande Salle du Parc de Bex

La séance débute à 18h40.

---

### Liste des présences

#### Présences :

Mme	Carmen DUBOIS	Municipalité de Bex, Présidente
M.	Pierre André BURNIER	Municipalité de Gryon, Vice-Président
Mme	Claire BERTOLINI	Direction des écoles de Bex
Mme	Biljana PETROVIC	Représentante des enseignants, secteur primaire
Mme	Hélène AUCLAIR	Représentante des enseignants, secteur secondaire
M.	Cédric PARVEX	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur primaire
Mme	Jannick BADOUX	Représentante des parents d'élèves de Bex, secteur secondaire
M.	Baptiste GUERIN	Représentant du Conseil communal de Bex
Mme	Lydia GENET	Représentante de la FSG
M.	Vincenzo Antonelli	Représentant du FC Bex
M.	Domenico CHINELLI	Représentant du Centre des jeunes « Le Minot »
Mme	Virginie FANKHAUSER	Secrétaire du Conseil d'établissement

#### Excusée :

Mme	Isabelle HERMOSILLA	Représentante des parents d'élèves de Gryon
-----	---------------------	---

### Ordre du jour :

- 0.) Accueil et bienvenue
- 1.) Approbation de l'ordre du jour
- 2.) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021
- 3.) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022
- 4.) Présentation des plans de mobilité scolaire par l'Association transports et environnement.
- 5.) Informations de la Directrice : ouverture de classes, bâtiments scolaires
- 6.) Informations de la Présidente
- 7.) Divers et propositions individuelles

### 0. Accueil et bienvenue

Cette séance se déroule à la Grande Salle du Parc de Bex. Il est agréable de retrouver un semblant de normalité, le gros de la crise Covid étant passé, les normes sanitaires ont pu être levées.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir ainsi qu'aux deux représentantes de l'ATE (Association transports et environnement) Mmes Lanci-Montant et Emilie Roux.

## **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Approbation du PV de la séance du 14 octobre 2021**

Lors de la séance précédente, M. Parvex avait fait part d'une erreur dans le procès-verbal du 14 octobre 2021. En effet, il n'a que deux enfants et non pas trois comme mentionné dans le PV.

La modification a donc été faite et le procès-verbal a été corrigé puis envoyé par mail à tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 est donc officiellement approuvé ce soir à l'unanimité des membres présents.

## **3. Approbation du PV de la séance du 20 janvier 2022**

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **4. Présentation des plans de mobilité scolaire par l'Association transports et environnement**

Mmes Françoise Lanci-Montant et Emilie Roux se présentent brièvement. Mme Lanci-Montant est Responsable du Bureau romand de l'ATE (suisse romande et Tessin) ainsi que politologue.

Mme Roux est Chargée de projets pour le bureau de l'ATE ainsi que géographe.

Toutes deux font parties de l'équipe d'experts du BPA (Bureau de prévention des accidents) qui accompagne l'équipe des PMS (Plan de Mobilité Scolaire) pour la visite de terrain et l'établissement de recommandations.

Le Plan de mobilité scolaire se déroule en **5 grandes étapes** :

- 1.) L'enquête de mobilité
- 2.) Le bilan de mobilité
- 3.) Les recommandations
- 4.) L'information et la sensibilisation
- 5.) Le suivi et l'évaluation

### **L'enquête de mobilité**

Il s'agit d'émettre des questionnaires (format papier ou en ligne) à l'attention des enfants, parents et enseignants afin d'avoir une large représentativité et un taux de retour avoisinant les 75% à 85%. Ces questionnaires sont traduits en plusieurs langues afin que tout un chacun puisse le comprendre et le compléter. Au dos de ce questionnaire, se trouve une carte, sur laquelle les enfants ainsi que les parents peuvent tracer leurs itinéraires de la maison pour se rendre à l'école.

### **Le bilan de mobilité**

Il s'agit d'établir les moyens de mobilité que les enfants utilisent pour se rendre à l'école (à pied, en voiture, en bus/car, à vélo) puis représenter au moyen d'une carte : le flux d'élèves sur les différents trajets ainsi que les accès dangereux désignés par les parents.

Des entretiens sont organisés avec les partenaires de l'école (parascolaire, ludothèque, crèche, UAPE, maison de quartier, association de parents, etc..) afin de faire un bilan à la suite de l'enquête de mobilité effectuée auprès des enfants et des parents. Puis des solutions seront à trouver et des recommandations seront données, par l'équipe de l'ATE, en vue d'obtenir un accès le plus sécurisé possible pour se rendre à l'école.

## Les recommandations

Sur la base des cartes complétées au dos du questionnaire par les enfants et parents, une visite de terrain avec un expert du BPA (Bureau de prévention des accidents) est organisée, en collaboration avec les services techniques de la commune ainsi que du canton, dans le but de fournir un ensemble cohérent de mesures (mesures d'aménagement, organisationnelles, sensibilisation, signalétique, parcours préférentiels/pédibus).

## Information et sensibilisation

Afin d'informer et sensibiliser, il existe différents moyens tels que :

- La distribution de journaux aux parents,
- les activités pédagogiques en classe,
- une journée internationale à pied à l'école.

## Suivi et évaluation

### 1.) *Implication de l'école :*

- Distribution des questionnaires adressés aux parents, via les agendas scolaires des enfants ou fourre de communications ;
- Faire remplir les questionnaires adressés aux enfants, **en classe**. Soit en les aidant ou par le biais d'élèves plus âgés ;
- Compléter les questionnaires adressés aux enseignants ;
- Distribuer le journal adressé aux parents via la fourre de communications ;
- Organiser des activités pédagogiques (à définir) ;
- Participer, si possible, aux deux séances facultatives (bilan et recommandations).

### 2.) *Les rues scolaires :*

- Réduire la circulation pour diminuer les pollutions ;
- Apaiser le trafic pour améliorer la sécurité ;
- Repenser l'espace public.

Il est possible, par exemple, de fermer une rue aux horaires d'entrées et sorties des classes. Il s'agit d'une mesure temporaire qui est très populaire dans d'autres pays et qui fonctionne déjà très bien dans certains endroits de Suisse.

Fermer définitivement une rue est également envisageable si cela ne perturbe pas trop le trafic, aux alentours de l'école.

En appliquant ce genre de mesure, il est possible de se réapproprier l'espace public, en ajoutant, par exemple, plus de zones verdoyantes.

Si l'accès aux écoles est plus sécurisé cela rassurera les parents qui seront par conséquent moins présents, avec leurs véhicules, aux abords des écoles.

## ***Retour d'expériences dans les autres pays :***

### Avantages :

- Satisfaction extrêmement forte des parents,
- Accès plus sécurisés aux abords de l'école,
- Diminution de la pollution,
- Augmentation de la part modale de la marche,
- Plus de nature en ville, amener des îlots de verdure,
- Bon atout politique,

### Inconvénients :

- Présence policière nécessaire (au départ en tous les cas),
- Présence de transports publics,
- Inertie des élus locaux parfois.

Une phase test de 3 mois env. est nécessaire afin de faire un bilan suite aux différents retours des parents, enfants, enseignants etc...

A la suite de cette représentation, diverses questions sont posées :

### ***Mme Dubois intervient et demande si l'enquête concerne tous les élèves ou seulement les plus jeunes ?***

Selon Mme Roux, le questionnaire est principalement adressé aux élèves de primaire (1-8P) mais sur demande il peut également être proposé aux autres élèves.

### ***Mme Badoux demande s'il est également possible de faire cette enquête auprès des aînés ?***

Mme Roux explique que ce qui est fait pour les élèves est automatiquement adaptable aux aînés. L'enquête ne se fait donc pas directement auprès des aînés.

### ***M. Guérin et Mme Bertolini pensent que les villes sont plus concernées par certaines mesures mentionnées dans la présentation et ils aimeraient quelques exemples de villages, comparables à celui de Bex, pour lesquels ces mesures ont été mises en place ?***

Mmes Roux et Lanci-Montant citent en exemple : Ayens et Conches, même si ces villes ne sont pas tout à fait comparables à Bex. Elles confirment que, pour le moment, ce genre de mesures sont plus facilement mises en place dans des villes mais que cela est tout à fait transposable dans un village.

Les familles qui sont domiciliées loin de l'école viendront toujours en voiture. Cependant, si l'on coupe une route ou qu'on la ferme, même temporairement, les familles habitant proche de l'école ne viendront plus en voiture car elles ne pourront plus accéder aux abords de l'école. Par conséquent, cela sera finalement plus simple à pied.

Mme Auclair explique que les parents cherchent toujours à aller au plus près.

Expérience faite, Mme Roux confirme que, dans un premier temps, les parents continuent la pratique en se parquant un peu plus loin mais qu'au final ils abandonnent et vont à pied.

M. Burnier mentionne que, dans le cas présent de Bex, il sera très compliqué de mettre quelque chose en place, principalement à cause des transports publics.

Mme Bertolini rappelle qu'il y a beaucoup d'autres solutions que l'ATE propose mise à part celle principalement discutée aujourd'hui.

Les représentantes de l'ATE expliquent qu'il y a effectivement de nombreuses possibilités et les mesures peuvent s'adapter, en fonction de chaque situation de commune. Le plan de mobilité scolaire permet justement de trouver la clé miracle qui est adaptée au cas souhaité.

M. Antonelli explique qu'à Ollon, où il habite, de nombreuses solutions ont été trouvées et qu'elles fonctionnent bien. Au départ d'autres solutions avaient été mises en place et comme cela ne fonctionnait que moyennement elles ont été réadaptées.

### ***Mme Dubois s'interroge sur le prix d'une étude globale ?***

Mme Roux explique qu'il s'agit d'un certain investissement et que cela dépend du nombre d'élèves et du périmètre concerné (combien de bâtiments scolaires et sur combien de sites différents). Après, une estimation pourra être faite en fonction de ces informations.

Au niveau de la participation financière, il faut savoir que l'ATE et le bureau de prévention des accidents contribuent financièrement à cet investissement qui, selon eux, est nécessaire. Pour la commune, il faut savoir que ces frais peuvent être répartis sur deux années budgétaires.

**M. Burnier demande alors aux représentantes de l'ATE de donner une estimation par rapport à d'autres communes ?**

Les représentantes de l'ATE mentionnent qu'il faut compter 20'000.- à 35'000.- pour une étude et ajouter à cela les divers travaux à payer aux différents fournisseurs.

Mme Lanci-Montant ajoute qu'un plan d'étude nécessite une année de travail, pour les 5 étapes.

A savoir que les données transmises par l'ATE peuvent ensuite être utilisées, sur plusieurs années (5 ans et plus), pour d'autres travaux que la Commune aurait à planifier.

**M. Parvex demande s'il existe des communes pro-actives qui les sollicitent en amont ?**

Selon Mme Roux, il y a effectivement plusieurs communes qui sont pro-actives.

Mme Roux explique que le Canton est toujours plus concerné et agit beaucoup plus rapidement si un plan de mobilité scolaire a été effectué. Certains cantons participent même financièrement au projet mais malheureusement ce n'est pas le cas du canton de Vaud, du moins pour le moment.

Mme Dubois informe les représentantes de l'ATE de son intérêt pour une étude et elle mentionne qu'elle va entreprendre les démarches nécessaires, pour faire passer le projet en séance de Municipalité. Elle informe l'ATE, après concertation avec Mme Bertolini, qu'il y a actuellement 1'090 élèves sur 3 sites : Servanne (450 élèves), Le Centre (600 élèves) et Foyer (40 élèves).

Une offre sera donc faite et transmise par l'ATE directement à Mme Dubois.

Mme Bertolini mentionne qu'elle est favorable à l'intégration d'un plan de mobilité scolaire à Bex, d'autant plus avec la perspective d'une nouvelle construction scolaire.

Mme Petrovic relève quand même le fait que si certains parents faisaient preuve d'un peu moins de mauvaise foi, il n'y aurait pas besoin de faire quelque étude que ce soit.

Mme Dubois précise qu'elle transmettra, une nouvelle fois, les informations relatives aux différents soucis de parking de la Servanne (déplacer le panneau de mise à ban afin que tout le monde puisse le voir, surveillance policière accrue avec amendes dissuasives), à M. le Municipal de police Hediger, afin de trouver des solutions concrètes à ces problèmes récurrents.

**Mme Dubois demande à M. Chinelli s'il a eu l'occasion de se rendre sur place, à la Servanne, pour voir ce qu'il en est de ces soucis de parking ?**

M. Chinelli répond que malheureusement il n'a pas trouvé le temps de s'y rendre.

**Mme Dubois demande à l'ATE quels sont, en général, les raisons mentionnées dans le questionnaire par les parents quant au fait qu'ils amènent leurs enfants en voiture ?**

Mmes Roux et Lanci-Montant expliquent que souvent les parents amènent leurs enfants pour des soucis de sécurité mais également de praticité (sur le chemin du travail ou des courses).

Mme Lanci-Montant mentionne que le pédibus ainsi que le péditrain peuvent être des alternatives qui fonctionnent, en attendant que le plan de mobilité scolaire soit mis en place.

Mme la Présidente remercie les deux représentantes de l'ATE pour leur présence ce soir et leur souhaite un bon retour chez elles.

## 5. Informations de la Directrice

### Ouverture des classes & Bâtiments scolaires

Mme Bertolini informe l'assemblée que le projet d'une future construction de bâtiment scolaire avance et qu'il y a de nombreux échanges qui se font entre la Direction des écoles et la Commune. Elle relève la bonne collaboration entre les deux parties et explique que le projet devient gentiment concret. Elle apprécie le fait que la Municipalité se donne le temps de la réflexion afin d'être sûre de son projet mais qu'elle ne traîne pas.

Au mois de juillet 2021, il y avait 1'040 élèves puis 1'060 en octobre et actuellement il y en a 1'080. Il y a donc un sérieux soucis de place dans les bâtiments scolaires.

Il y a 116 nouveaux enfants qui pourraient débiter la 1P, en août 2022. Il est cependant possible qu'une dizaine d'élèves fassent l'école à la maison ou soient scolarisés à l'extérieur de Bex (dérogation). Le nombre d'inscription est plus élevé que l'année précédente.

De l'autre côté, il faudra tenir compte des quelques 95 élèves de 11<sup>èmes</sup> qui devraient quitter l'école, si tout va bien.

A la rentrée scolaire 2022-2023, l'ouverture d'une à deux classes supplémentaires va donc devoir se faire. Cela se fera dans des portacabines, au centre, afin d'optimiser un maximum les infrastructures déjà existantes et éviter des frais supplémentaires.

La situation actuelle en Ukraine fait que de nouveaux élèves sont accueillis dans les différents établissements scolaires, dont Bex fait partie. Actuellement, seul une dizaine d'enfants (3 en primaire et 7 en secondaire) sont présents sur Bex.

Les élèves sont soit directement intégrés dans les classes normales ou en classes d'accueil, au besoin. Certains élèves ont été annoncés mais ne sont pas encore intégrés dans les classes car il y a de nombreux détails qu'il faut aborder entre l'école et la commune pour savoir comment gérer cette situation particulière au mieux et non dans la précipitation.

M. Burnier ajoute que Gryon va également accueillir de nombreux ukrainiens, dont des enfants, et qu'il faudra en tenir compte pour l'établissement scolaire de Bex qui accueille les élèves du secondaire de Gryon.

Mme Bertolini dit que cette situation n'est évidemment pas simple à gérer mais que ces enfants ukrainiens qui arrivent étaient tous scolarisés en Ukraine. Ils ont généralement tous un niveau scolaire correspondant à leur âge, ce qui n'est pas forcément le cas de certains enfants migrants.

## 6. Informations de la Présidente

Mme Dubois n'a pas d'autres informations à donner.

Elle remercie Mme Badoux d'avoir pris contact avec les représentantes de l'ATE.

## 6. Divers et propositions individuelles

***Mme Genet se demande s'il ne serait pas envisageable que les enseignants se parquent au Stand de Vauvrisse et ainsi que le parking de la Servanne soit agrandi pour que les parents puissent se parquer plus facilement ?***

Mme Bertolini estime que cela ne serait probablement pas une bonne solution sachant que ce que l'on souhaite est que les parents évitent de venir en nombre amener leurs enfants à l'école, en voiture.

**Mme Badoux fait mention du camp de 10<sup>èmes</sup> qui devait avoir lieu en automne 2021 mais qui n'avait pas pu se tenir dû à la Covid. Elle demande s'il sera reporté et si oui quand ?**

Mme Bertolini répond que malheureusement cela n'avait pas pu se faire dû au manque de temps pour l'organisation et la réservation des infrastructures.

**Mme Genet rebondit sur le sujet et demande si quelque chose d'autre sera prévu en remplacement de ce camp ? Ou du moins si le budget alloué par la commune pourra être attribué à cette classe pour l'année scolaire 2022-2023 ?**

Mme Dubois explique que les budgets communaux se font par année civile et que par conséquent le budget prévu pour le camp de 10<sup>èmes</sup> durant cette année scolaire ne pourra pas être reporté sur 2022-2023.

Mme Bertolini ajoute que malheureusement la Covid a fait que certaines volées d'élèves ont été plus impactées que d'autres, au niveau des annulations d'animations, camps, sorties etc...

Mme Badoux remercie quand même la commune ainsi que les écoles pour l'organisation du camp de 8<sup>èmes</sup> qui, lui, a pu avoir lieu.

**Mme Badoux demande combien de rencontres ont lieu avec les délégués de classe, sur une année scolaire ?**

Mme Bertolini répond qu'il y a 3 rencontres organisées et que la Municipale des écoles ainsi que la Directrice participent au moins à l'une de ces rencontres. Les discussions sont très riches et intéressantes.

Mme Petrovic ajoute que 3 rencontres suffisent largement car il y a toujours beaucoup de propositions et demandes amenées, lors de ces entrevues. Ensuite, il y a un gros travail de tri à faire par les référents car ils doivent ressortir de ces discussions l'essentiel pour ensuite le transmettre à la Direction, aux doyens et autres intervenants (concierges, municipaux, etc..). De plus, un procès-verbal doit être tenu par le référent, lors de chaque séance.

Toute demande prend du temps à se réaliser et parfois même ne peut pas se concrétiser. Les élèves l'apprennent parfois à leurs dépens mais cela leur démontre aussi que rien ne se fait en un claquement de doigt. S'ils veulent voir leur projet se concrétiser, ils doivent aller au bout de leur idée et amener des arguments solides. D'ailleurs les référents se rendent bien compte qu'il y a beaucoup plus de matière à discussion chez les plus grands car les choses sont plus concrètes que chez les petits qui font des demandes plus basiques.

Mme Auclair explique que parfois une préparation se fait même dans certaines classes autour de la demande afin d'arriver en séance des délégués avec une démarche réfléchie.

**M. Parvex demande si des trottoirs seront prévus sur la route d'Aigle ?**

Mme Dubois répond que des travaux sont prévus sur cette route mais, à sa connaissance, pas de trottoirs.

### **Assemblée des parents**

Mme Badoux explique qu'elle a essayé de prendre contact avec l'APE Vaud afin d'organiser une rencontre mais que malheureusement cela n'a pas pu se faire. De plus, le Covid ayant passablement perturbé l'organisation de cette assemblée, elle ne pourra plus se tenir pour cette année scolaire 2021-2022, par manque de temps.

Après concertation au sein du Conseil d'établissement, il a été décidé d'organiser cette assemblée des parents en novembre 2022. Ainsi, l'année scolaire aura pu débuter et il y aura matière à discussion. De plus, les mois de septembre et octobre étant passablement chargés avec les séances de l'école à l'attention des parents, il est préférable de ne pas tout faire en même temps.

La prochaine séance du Conseil d'établissement scolaire aura lieu le **vendredi 03 juin 2022**. M. Antonelli a proposé de la faire à la cantine du FC Bex pour autant que cela soit possible. Il doit en discuter avec les membres du comité du FC Bex et nous tiendra au courant.

Après concertation avec les personnes concernées, M. Antonelli nous informe que malheureusement la séance ne pourra pas se tenir à la cantine du FC Bex, un match de football étant prévu ce soir-là. Nous maintenons donc la séance, comme habituellement, à la buvette de la Grande Salle du Parc. La séance sera suivie d'un apéro dinatoire canadien, afin de marquer la fin de cette année scolaire 2021-2022.

Il n'y a plus de questions ni remarques, la Présidente clôt la séance à 20h23.

Bex, le 05 avril 2022 / vcf